

convention collective nationale du commerce de gros

en bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes

une démarche gagnant-gagnant  
pour l'entreprise et les salariés



**VAE**

Employeurs

 Validation des Acquis de l'Expérience



## La VAE en bref



La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permet à une personne volontaire d'obtenir une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle, Certificat de Qualification Professionnelle) en validant son expérience, sans nécessairement suivre une formation.

## La VAE, pour qui ?

**Tout salarié peut réaliser une VAE et ce, quels que soient son âge, la nature de son contrat de travail, son niveau de qualification...**

Une double condition toutefois : l'expérience doit être en rapport avec la certification visée et atteindre une durée de 3 ans minimum (consécutifs ou non).

## 4 mots clé !

### Expérience

Ensemble des compétences acquises lors de l'exercice d'activités professionnelles (salariées, non salariées) ou extra professionnelles (bénévoles, syndicales et politiques).

### Compétences

Ensemble des connaissances, savoir-faire maîtrisés, enrichis et capitalisés par une personne au fil de sa vie professionnelle et extraprofessionnelle.

### Validation

Décision d'un « certificateur » de reconnaître les acquis d'une personne à l'issue d'une évaluation, débouchant sur la délivrance d'une certification.

### Certification

Reconnaissance officielle délivrée à une personne, attestant des connaissances et savoir-faire acquis.

## La VAE, pour quoi ?

Diplômes, titres à finalité professionnelle, Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) : toutes ces certifications peuvent être obtenues par la VAE dès lors qu'elles figurent dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

**Comment vérifier qu'une certification figure dans ce répertoire ?**  
En consultant le site

[www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)

## 3 certifications à distinguer

| Certifie...    | Diplôme   | Titre à finalité professionnelle  | Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)  |
|----------------|---|---|--|
|                | <ul style="list-style-type: none"> <li>un niveau de formation générale et professionnelle</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>des capacités techniques opérationnelles</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>des compétences spécialisées dans un métier</li> </ul>  |
| Délivré par... | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, de la Jeunesse et des Sports, de l'Action sociale, de la Culture... au nom de l'État</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les organismes de formation privés ou publics (GRETA...), les chambres de commerce et d'industrie ou encore le ministère chargé du Travail (« titres professionnels » proposés par l'AFPA...)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les partenaires sociaux (organisations professionnelles et syndicales) d'une branche professionnelle</li> </ul> |



## VAE : des atouts partagés pour l'entreprise et le salarié

**La VAE est un outil au service du salarié et de l'entreprise !**  
Inventaire des avantages.

### Pour l'entreprise

- ✓ Valoriser et fidéliser les salariés
- ✓ Raccourcir les durées de formation
- ✓ Impliquer les salariés dans la mise en œuvre du projet de l'entreprise
- ✓ Identifier et renforcer les compétences détenues
- ✓ Professionnaliser et faire évoluer les qualifications
- ✓ Engager une démarche qualité
- ✓ Faire face à des difficultés de recrutement de personnel qualifié
- ✓ Limiter le turnover
- ✓ Accompagner un projet de mobilité interne
- ✓ Préparer à la création ou reprise d'entreprise

### Pour le salarié

- ✓ Faire reconnaître et valoriser ses compétences professionnelles par une qualification reconnue
- ✓ Conforter son savoir-faire et ses connaissances
- ✓ Suivre une formation nécessitant des pré-requis en termes de diplôme
- ✓ Sécuriser son parcours professionnel
- ✓ Evoluer dans son activité
- ✓ Progresser vers un nouveau poste et/ou des responsabilités renforcées
- ✓ Préparer une reconversion vers des activités diversifiées ou un nouveau métier...

# Mise en œuvre de la VAE dans l'entreprise : deux logiques possibles



Votre projet de VAE concerne deux salariés ou plus autour d'un objectif défini par l'entreprise.

## Démarche collective d'entreprise

### ➔ À l'initiative de l'employeur

|                                 | Élaborer une démarche collective  | Encourager, favoriser les démarches individuelles  |
|---------------------------------|---|--|
| <b>Contexte</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous avez un projet stratégique dont la réalisation exige une montée en qualification des salariés</li> <li>Vous souhaitez fidéliser les salariés, améliorer l'image de l'entreprise, vous positionner face à un concurrent, aux clients...</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous souhaitez stimuler les initiatives individuelles comme levier de motivation des salariés, d'employabilité</li> <li>Vous devez gérer des départs de salariés...</li> </ul>  |
| <b>Enjeux pour l'entreprise</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le niveau de qualification du personnel pour rassurer ses clients ou ses prospects ou pour répondre à certains appels d'offres</li> <li>Diversifier son activité ou rechercher de nouveaux débouchés face à un nouveau concurrent sur le marché</li> <li>Organiser des mobilités internes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Motiver les salariés, les fidéliser</li> <li>Préparer la succession de salariés qualifiés qui partent à la retraite, remplacer un salarié sans faire face à des difficultés de recrutement</li> <li>Favoriser l'employabilité des salariés les plus fragiles (seniors, salariés sans qualification...)</li> </ul> |
| <b>Étapes à prévoir</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Repérer les certifications appropriées</li> <li>Relayer l'information auprès des salariés et cibler les candidats</li> <li>Informers les représentants du personnel</li> <li>Accompagner les salariés tout au long de la démarche...</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Informers les représentants du personnel</li> <li>Valoriser les expériences conduites</li> <li>Diffuser le guide pratique destiné aux salariés</li> <li>Identifier les projets</li> <li>Orienter les demandes vers les bons interlocuteurs en interne ou à l'externe...</li> </ul>                                |
| <b>Financements</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de formation</li> <li>DIF</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Congé de validation des acquis de l'expérience</li> <li>Plan de formation</li> <li>DIF</li> </ul>   |



Vous répondez aux demandes de vos collaborateurs ou les encouragez sur des objectifs partagés.

## Démarche(s) individuelle(s)

### ➔ À l'initiative du salarié

|                                 | Encourager, favoriser les démarches individuelles  |
|---------------------------------|--|
| <b>Contexte</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous êtes sollicité par un salarié qui a un projet de VAE</li> </ul>  |
| <b>Enjeux pour l'entreprise</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Motiver le salarié, le fidéliser</li> <li>Préparer la succession d'un salarié qualifié qui part à la retraite, remplacer un salarié sans faire face à des difficultés de recrutement</li> <li>Favoriser l'employabilité du salarié (senior, salarié sans qualification...)</li> </ul> |
| <b>Étapes à prévoir</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser les expériences conduites</li> <li>Diffuser le guide pratique destiné aux salariés</li> <li>Orienter les demandes vers les bons interlocuteurs en interne ou à l'externe ...</li> </ul>   |
| <b>Financements</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Congé de validation des acquis de l'expérience</li> <li>Plan de formation</li> <li>DIF</li> </ul>   |



## Quelques conseils pour bien communiquer

Enclencher une démarche collective ou encourager les initiatives individuelles : dans tous les cas, il est essentiel de communiquer sur la VAE.

### Vers qui communiquer ?

- ✓ les managers, qui doivent clairement percevoir les enjeux de la démarche et leur rôle dans son déroulement ;
- ✓ les représentants du personnel, relais d'information essentiel auprès des salariés ;
- ✓ les salariés, candidats potentiels mais aussi les autres, parce que l'intérêt et les modalités de la VAE doivent être bien compris pour recueillir le soutien de tous.

### Objectif visé : faire adhérer les salariés à la démarche

- ✓ Réunions collectives, entretiens individuels, remise de supports ciblés d'information (par exemple le guide pratique destiné aux salariés), quelle que soit la méthode choisie, choisissez bien vos mots : démarche gagnant – gagnant, développement personnel et professionnel, accompagnement, reconnaissance professionnelle, employabilité...

# VAE : les étapes clés du déroulement de la démarche



# 1

**Information  
et choix de  
la certification**

## Attention : étape essentielle !

Il s'agit de vérifier la pertinence et la faisabilité du projet, de choisir la certification adéquate compte tenu du profil du salarié et de l'objectif poursuivi.

**Démarche individuelle :**  
cette étape est réalisée par le salarié, avec l'aide d'un point relais conseil, du FONGECIF ou des organismes certificateurs. Accompagnement de l'entreprise conseillé !

**Démarche collective :**  
l'entreprise peut s'appuyer sur Intergros, demander à l'organisme certificateur de positionner les candidats...



# 2

**Dépôt de  
candidature  
auprès de  
l'organisme  
certificateur**

## Le salarié remplit le livret I (dossier de candidature)

**Objectif :**  
permettre à l'organisme certificateur de vérifier si les conditions de « recevabilité » du candidat sont remplies (nature et durée de l'expérience par rapport à la certification demandée).

**Une étape essentielle** pour la poursuite de la démarche !



# 3

**Décision  
de recevabilité**

## L'organisme certificateur rend sa décision

Deux possibilités :  
**- la demande est recevable :**  
le salarié peut passer à l'étape 4.

**- la demande n'est pas recevable :**  
sans doute un choix de certification inadapté compte tenu de l'expérience du salarié ou des pièces manquantes au dossier... d'où l'importance de l'étape 1 !



# 4

**Élaboration  
du dossier  
de VAE**

## Le salarié remplit le livret II (dossier de validation)

Le point d'orgue de la démarche !  
C'est dans le livret II que le salarié détaille très précisément son expérience.

Un conseil ! Pour aider le salarié à constituer son dossier, et augmenter les chances de réussite de la démarche, pensez à **l'accompagnement externe** (par l'organisme certificateur ou un autre prestataire) mais aussi **interne** (dans l'entreprise, par un manager par exemple).



# 5

**Jury d'évaluation  
(entretien et/ou  
mise en situation  
professionnelle)**

## La décision du jury

Les membres du jury sont des professionnels (employeurs et salariés) du secteur concerné et des formateurs ou enseignants. Leur rôle : analyser l'expérience du salarié au regard des critères posés par le référentiel de la certification visée. L'évaluation est faite via l'examen du livret II éventuellement complété d'un entretien avec le salarié et/ou d'une mise en situation.

**La décision du jury :**  
- validation totale (la certification est délivrée) ;  
- validation partielle (une partie de la certification est accordée) ;  
- refus de validation.



# 6

**Après la VAE**

## Les suites

Tout dépend de la décision du jury :

- **validation totale :**  
obtention de la certification ;

- **validation partielle :**  
le salarié dispose de 5 ans pour compléter son expérience ou suivre une formation afin d'obtenir les unités de la certification manquantes ;

- **pas de validation :**  
Le salarié peut élaborer un nouveau projet de VAE, suivre une formation (dans le cadre du plan de formation, du DIF...), faire un bilan de compétences ou encore enrichir son expérience professionnelle et/ou extraprofessionnelle.

**Durée  
moyenne**



**6 mois à 1 an  
selon les certifications**

## Information et conseil en VAE :

### quelles ressources ?

#### ➔ Connaître les certifications accessibles par la VAE et les certificateurs

✓ **Le RNCP** [www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) recense l'ensemble des certifications identifiées au niveau national.

#### ➔ Accéder aux relais d'information régionaux, aux textes officiels, à tous les liens utiles concernant la VAE

- ✓ [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
- ✓ [www.francevae.fr](http://www.francevae.fr)
- ✓ [www.orientation-formation.fr](http://www.orientation-formation.fr)
- ✓ [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)
- ✓ [www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)

#### ➔ Être accompagné dans la mise en place d'une démarche de VAE et bénéficier de financements

✓ **Intergros** [www.intergros.com](http://www.intergros.com)

Votre OPCA propose un ensemble de solutions RH afin d'optimiser les compétences dans votre entreprise. Parmi ces solutions : l'aide à la mise en place d'une démarche de VAE.

✓ **FONGECIF** [www.fongecif.com](http://www.fongecif.com)

Organismes régionaux collecteurs des contributions au titre du Congé Individuel de Formation (CIF), les FONGECIF accompagnent les salariés dans leurs démarches de VAE.

✓ **L'Éducation nationale et l'AFPA**

Ces deux « certificateurs » ont signé des accords de partenariat avec Intergros pour vous faciliter l'obtention de diplômes et titres professionnels via la VAE.

➔ **Plus d'information : n'hésitez pas à contacter votre conseiller Intergros !**

Ou consultez le site dédié d'Intergros :

[www.vae-intergros.fr](http://www.vae-intergros.fr)



L'Observatoire du Commerce Interentreprises INTERGROS  
12, avenue Ampère  
Champs-sur-Marne  
77447 Marne-la-Vallée  
Tél. 01 60 95 66 71



## Composition de la CPNEFP

### Organisation

#### patronale

**FCJT - Fédération française des entreprises de gros, importation - exportation en Chaussures, Jouets et Textiles**  
[fcjt@jct.org](mailto:fcjt@jct.org)

### Organisations

#### salariales

**CGT - Fédération des personnels du commerce, de la distribution et des services**  
[ybasarslan@mac.com](mailto:ybasarslan@mac.com)

**CGT-FO - Fédération des employés et cadres**  
[commerce@fecfo.fr](mailto:commerce@fecfo.fr)

**CFTC - Fédération du commerce, des services et force de vente**  
[contact@csfv.fr](mailto:contact@csfv.fr)

**CFDT - Fédération des services**  
[services@cfdt.fr](mailto:services@cfdt.fr)

**CFE-CGC - Fédération nationale de l'encadrement du commerce et des services**  
[commerceservices@cfecgc.com](mailto:commerceservices@cfecgc.com)

Document réalisé à l'initiative des partenaires sociaux de la branche de la bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes (CCN 3148).

Il est téléchargeable sur le site de l'Observatoire  
[www.observatoire-oci.org](http://www.observatoire-oci.org)